

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-07

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 5

Conseillers représentés : 3

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 16 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Julien - DRUJON D'ASTROS Cyrille - REYNAUD Pascale - SEGOND Eric.

Absent : BERTHALON Jérôme - BOISSET Etienne - DEHOUX Brigitte - LUTZ Sandrine - MATHURIN Christian

Pouvoir : BOISSET Etienne à DRUJON D'ASTROS Cyrille - DEHOUX Brigitte à SEGOND Eric - MATHURIN Christian à BOISSET André

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet : VALIDATION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE EN MATIÈRE D'INGÉNIEURIE FONCIÈRE

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de confier à Acti'Foncier la mission d'assistance en matière d'ingénierie foncière :

- Ecoute, analyse et compréhension des enjeux territoriaux,
- Conseil-proposition de stratégie
- Accompagnement opérationnel

Pour cela, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec Acti'Foncier et de fixer le montant des honoraires à un forfait annuel de 1 450.00 € HT soit 1 740.00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 24/01/2019

Reçu en préfecture le 24/01/2019

Affiché le

ID : 005-210500583-20190122-201907-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer la convention avec Acti'Foncier selon les conditions stipulées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS


Pour le Maire,
Adjoint délégué
SECONDE Eric